

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 11 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Tuffé (Sarthe)  
et modification des circonscriptions de Connerré, de La Ferté-Bernard et de Montmirail**

NOR : INTJ1524484A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Tuffé est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Connerré, de La Ferté-Bernard et de Montmirail sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Connerré, de La Ferté-Bernard et de Montmirail exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

E. DARRAS

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Connerré</b>	Ardenay-sur-Mérize Le Breil-sur-Mérize Connerré Lombron Montfort-le-Gesnois Nuillé-le-Jalais Saint-Célerin Soulitré Surfonds Thorigné-sur-Dué	Ardenay-sur-Mérize <b>Beillé</b> Le Breil-sur-Mérize <b>La Chapelle-Saint-Rémy</b> Connerré <b>Duneau</b> Lombron <b>Le Luart</b> Montfort-le-Gesnois Nuillé-le-Jalais Saint-Célerin <b>Sceaux-sur-Huisne</b> Soulitré Surfonds Thorigné-sur-Dué <b>Tuffé-Val-de-la-Chéronne</b> <b>Vouvray-sur-Huisne</b>
<b>La Ferté-Bernard</b>	Avezé La Chapelle-du-Bois Cherré Cherreau Cormes Dehault La Ferté-Bernard Préval Saint-Aubin-des-Coudrais Saint-Martin-des-Monts Souvigné-sur-Même Villaines-la-Gonais	Avezé <b>Boëssé-le-Sec</b> <b>La Bosse</b> La Chapelle-du-Bois Cherré Cherreau Cormes Dehault La Ferté-Bernard Préval <b>Prévelles</b> Saint-Aubin-des-Coudrais <b>Saint-Denis-des-Coudrais</b> Saint-Martin-des-Monts Souvigné-sur-Même
<b>Montmirail</b>	Champrond Courgenard Gréez-sur-Roc Lamnay Melleray Montmirail Saint-Jean-des-Échelles Saint-Maixent Saint-Ulphace Théligny	<b>Bouër</b> Champrond Courgenard Gréez-sur-Roc Lamnay Melleray Montmirail Saint-Jean-des-Échelles Saint-Maixent Saint-Ulphace Théligny
<b>Tuffé</b>	<b>Beillé</b> <b>Boëssé-le-Sec</b> <b>La Bosse</b> <b>Bouër</b> <b>La Chapelle-Saint-Rémy</b> <b>Duneau</b> <b>Le Luart</b> <b>Prévelles</b> <b>Saint-Denis-des-Coudrais</b> <b>Saint-Hilaire-le-Lierru</b> <b>Sceaux-sur-Huisne</b> <b>Tuffé</b> <b>Vouvray-sur-Huisne</b>	<b>(Dissolution)</b>